

ODJ 9. Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune d'Uccle pour la mise à disposition de subventions pour l'installation de stationnements vélo-boxes et arceaux.

M. l'Echevin Wyngaard précise que le Collège s'est engagé à obtenir le maximum de financements disponibles de la part des instances fédérales et régionales.

Différentes conventions ont été conclues pour un montant total de 350.000 €. Celle qui fait l'objet de ce point porte sur un montant de 72.500 € destiné au stationnement des vélos.

L'installation d'une centaine d'arceaux et d'une quinzaine de boxes vélos, dont le financement est assuré intégralement par la Région, devrait avoir lieu dans les prochains mois.

La demande pour ce type de dispositif a explosé, principalement dans le nord de la commune, puisque, depuis le début de l'année, les dossiers pour des demandes de places sont passés de quelques dizaines à 400.

M. Hayette rappelle qu'autrefois la commune d'Uccle se complaisait dans un isolement financier en se targuant de ne solliciter aucune aide de la Région, de l'Etat voire de l'Europe.

Il se réjouit du changement d'attitude des autorités communales, tout en regrettant qu'il n'y ait pas suffisamment de propositions à caractère social, telles qu'un soutien informatique aux familles ou aux écoles. Il arrive même à M. Hayette d'être interpellé par des citoyens qui réclament une aide alimentaire.

Par ailleurs, est-il vrai que les arceaux et vélo-boxes doivent être installés sur des places de stationnement pour donner lieu à l'octroi d'un subside par la Région ?

Quelle est la nature exacte de cette convention ? Quelle est la marge de manœuvre de la commune dans le cadre de cette convention ?

M. Cools signale que le groupe Uccle en avant s'abstiendra sur ce point.

Tout en estimant que l'achat de vélos-boxes constitue en soi une excellente initiative, M. Cools déplore que l'octroi de subsides soit conditionné par la suppression de parkings pour voitures. Cette volonté d'opposer de manière permanente et systématique vélo et voiture relève d'un parti-pris idéologique extrêmement regrettable.

Sachant que la commune va acheter une série de boxes sans subside, M. Cools invite le Collège à réfléchir à une installation des boxes entraînant une suppression de parkings uniquement dans les lieux où une implantation hors voirie s'avère impossible.

M. Cohen partage le point de vue de M. Cools.

Il souhaite aussi que les boxes financés intégralement par la commune soient installés en dehors des parkings, dans la mesure du possible.

Il approuve également la volonté de rechercher tous les subsides possibles.

M. Sax s'abstiendra sur ce point pour les raisons évoquées par MM. Cools et Cohen.

M. Godefroid ne perçoit pas les conditions requises pour l'octroi de subsides comme l'expression d'une opposition entre vélos et voitures.

En réalité, la Région souhaite que la partie de la voirie vouée au stationnement ne soit pas augmentée. Remplacer le type de véhicules stationnés par un autre ne change pas fondamentalement la situation.

L'installation de bancs, la plantation d'arbustes, l'aménagement de larges trottoirs contribueraient davantage à la qualité de l'espace public.

M. l'Echevin Wyngaard confirme que le financement intégral du box par la Région requiert son placement dans une zone de stationnement automobile.

Ce débat demeure toutefois assez théorique, étant donné que les demandes sont situées essentiellement dans le nord de la commune, dont la densité de l'habitat implique de facto un placement des boxes dans des zones de stationnement.

Mais vu que chaque box peut accueillir 5 vélos, on peut légitimement escompter que l'un ou l'autre des 5 cyclistes concernés ait abandonné sa voiture. Cela signifie donc que l'impact de ces installations sur le stationnement automobile est plutôt réduit.

Le Collège n'est pas insensible aux préoccupations sociales exprimées par M. Hayette car il a instauré il y a quelques mois un système de location de vélos à prix modique en fonction de l'âge des demandeurs.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch précise que le Collège fournit des efforts pour réduire la fracture numérique, sur fonds propres ou via des subsides.

La commune d'Uccle dispose d'un Espace public numérique (EPN), dont l'équipement fourni par le CIRB (Centre informatique de la Région bruxelloise) bénéficie d'un subside de fonctionnement octroyé par Actiris. Mais vu que cette source de financement va se tarir, le Collège s'est efforcé de trouver une solution pour pérenniser cet espace, avec l'aide de l'Agence locale pour l'emploi (ALE). Grâce à cette mobilisation, une ASBL a pu décrocher un subside régional pour animer les ateliers « Les Voyageuse numériques », destinés aux seniors, qui s'avèrent particulièrement encourageants et prometteurs.

L'ASBL Le Pas vient d'obtenir un subside de la COCOF pour fournir du matériel informatique aux enfants fréquentant ses écoles de devoirs, via une ASBL spécialisée dans le recyclage d'ordinateurs.